



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/9/18
22 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Neuvième session
Point 1 de l'ordre du jour

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

**Mise à disposition de services de conférence et soutien financier au Conseil
des droits de l'homme: rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies
aux droits de l'homme^{*}, ^{**}**

* Soumission tardive.

** Les annexes sont reproduites telles qu'elles ont été reçues, dans la langue originale seulement.

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| Introduction..... | 1 – 2 | 3 |
| I. SERVICES DE CONFÉRENCE | 3 – 17 | 3 |
| A. Considérations générales | 3 | 3 |
| B. Activités du Conseil des droits de l’homme | 4 – 5 | 3 |
| C. Activités liées à l’Examen périodique universel..... | 6 – 17 | 4 |
| II. SERVICES D’INFORMATION..... | 18 – 37 | 8 |
| A. Besoins en matière de presse, radio et télévision..... | 18 – 21 | 8 |
| B. Ressources nécessaires pour la retransmission sur le Web..... | 22 – 37 | 9 |
| III. CONCLUSION | 38 – 42 | 12 |

Annexes

| | |
|--|----|
| I. List of mandated additional meetings at UNOG during the period 2006-2007-2008-2009 | 14 |
| II. List of mandated additional meetings for human rights activities during the period 2006-2007 to 30 June 2008 | 17 |
| III. Number of meetings with interpretation | 18 |
| IV. Details of UPR documentation submitted to DCM..... | 19 |

Introduction

1. Le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 8/1 du 18 juin 2008, a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et la Division des services de conférence (maintenant appelée Division de la gestion des conférences) de l'Office des Nations Unies à Genève d'évaluer la situation concernant les retards dans la soumission des documents au Conseil, notamment ceux qui ont trait à l'Examen périodique universel, et en particulier les retards dans la traduction des documents dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, et de faire rapport au Conseil à sa neuvième session en proposant des mesures propres à résoudre ces problèmes. Le Haut-Commissariat et la Division de la gestion des conférences ont examiné conjointement la situation et les facteurs à l'origine des problèmes. Le premier chapitre du présent rapport contient leurs conclusions quant aux mesures à prendre pour que les réunions et mécanismes du Conseil des droits de l'homme disposent de l'appui dont ils ont besoin.

2. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Département de l'information de procéder à une évaluation de la situation eu égard à sa déclaration, selon laquelle il examinerait favorablement l'adoption d'une décision sur la diffusion sur le Web de toutes les séances publiques tenues par ses divers groupes de travail, en tenant compte des principes de transparence, d'égalité de traitement et de non-sélectivité, et de faire rapport au Conseil à sa neuvième session en proposant des mesures appropriées, notamment en déterminant les ressources nécessaires pour mettre en place une capacité permanente de diffusion sur le Web. Le chapitre II du présent rapport contient l'évaluation faite par le Département de l'information de l'ensemble des services qu'il sera appelé à fournir au Conseil et à ses mécanismes, notamment en matière de couverture médiatique par les différents moyens d'information.

I. SERVICES DE CONFÉRENCE

A. Considérations générales

3. La création du Conseil des droits de l'homme a eu un effet extrêmement dynamisant sur le plan des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève et s'est accompagnée d'une très forte demande de services. Le grand nombre d'activités du Conseil et de ses mécanismes rend difficile la planification des réunions à l'avance et complique considérablement la répartition équilibrée de l'ensemble de la charge de travail des services de conférence sur l'année. D'autre part, l'Assemblée générale a approuvé plusieurs nouveaux mandats dans le domaine des droits de l'homme, ce qui génère un volume de travail supplémentaire tant en termes de service des réunions qu'en termes de traitement des documents. On trouvera, récapitulées à l'annexe I, les nouvelles activités de l'ensemble des mécanismes du Conseil des droits de l'homme.

B. Activités du Conseil des droits de l'homme

4. Outre les dix semaines de réunions que tient le Conseil des droits de l'homme, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, en date du 15 mars 2006, il peut avoir les activités ci-après, telles que résumées dans le document officiel du Facilitateur relatif aux méthodes de travail et au Règlement intérieur du Conseil (A/HRC/4/122):

- Des réunions d'organisation ouvertes au début de chaque cycle annuel du Conseil pour déterminer l'ordre du jour, fixer le programme de travail annuel et traiter d'autres questions de procédure;
- Des réunions d'organisation avant et, au besoin, durant chaque session du Conseil, pour examiner les questions d'organisation et de procédure particulières à la session considérée (convoquées par la présidence du Conseil);
- Des consultations/réunions d'information sur les résolutions ou décisions envisagées (organisées par la présidence du Conseil ou convoquées par les principaux auteurs);
- Des dialogues interactifs, des groupes de discussion, des séminaires et tables rondes;
- Des consultations avant les sessions extraordinaires; et
- Des sessions spéciales et extraordinaires.

5. Depuis la création du Conseil des droits de l'homme, la Division de la gestion des conférences a fourni au Conseil les services de documentation suivants: traitement de 3 469 pages originales au total en 2006¹, de 7 921 pages en 2007 et de 5 140 pages jusqu'au 30 juin 2008. Des comptes rendus analytiques ont été établis pour toutes les séances plénières et séances d'organisation du Conseil en 2006 et en 2007. Dans le but de libérer une certaine capacité afin de compenser le manque de ressources allouées pour les documents de l'Examen périodique universel, il a été décidé, à titre officieux, que les réunions du Conseil et celles de ses organes subsidiaires ne feraient pas l'objet de comptes rendus analytiques en 2008. Pour douze semaines de réunions, cette mesure a permis d'économiser l'équivalent de 2 700 pages et de cent quatre-vingt jours-traducteur. Les séances ont été enregistrées et, si les ressources nécessaires sont disponibles, les comptes rendus analytiques seront établis a posteriori, mais avec un retard considérable.

C. Activités liées à l'Examen périodique universel

6. À sa première session, le Conseil des droits de l'homme a décidé, dans sa décision 1/103, de créer un groupe de travail intergouvernemental intersessions, à composition non limitée, chargé d'élaborer les modalités de la procédure d'examen périodique universel, qui disposerait de dix jours (ou 20 séances de trois heures chacune) de réunions bénéficiant de tous les services voulus. Le Groupe de travail s'est réuni, comme prévu, en 2007. Conformément à la résolution 5/1 du 18 juin 2007 sur la mise en place des institutions du Conseil des droits de l'homme, le Groupe de travail s'est vu accorder trois sessions de deux semaines chacune au lieu des deux semaines prévues initialement. La même résolution contenait des dispositions relatives à la documentation à établir pour l'Examen périodique universel. Ces dispositions ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/219 du 22 décembre 2007.

¹ En outre, 5 868 pages originales ont été soumises en 2006 pour l'ancienne Commission des droits de l'homme.

1. Évaluation de la documentation

7. Le Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel a tenu deux sessions en 2008, du 7 au 18 avril et du 5 au 16 mai. Ainsi qu'il est indiqué dans la résolution 5/1 du Conseil, pour chaque État examiné, trois documents de présession (faisant au total 40 pages maximum) et un document final devaient être soumis. (La résolution 5/1 ne donne pas de détails sur le document final de l'examen. En avril 2008, le Président du Conseil a fourni des détails complémentaires concernant ces rapports mais sans en préciser la longueur.) Seize rapports d'États parties ont été examinés à chacune des deux premières sessions et des rapports sur chaque État ont été présentés au Conseil à sa huitième session.

Tableau 1

Documents traités pour l'Examen périodique universel

| Sessions | Nombre de pages de présession prévues | Nombre supplémentaire de pages de présession traitées | Total de pages de présession soumises | Documents finals | Total (nombre de pages) |
|---|---------------------------------------|---|---------------------------------------|------------------|--------------------------------------|
| Première session | 594 | 620 | 1 214 | 419 | 1 637 ² (66 documents) |
| Deuxième session | 555 | 640 | 1 195 | 452 | 1 648 ³ (65 documents) |
| Rapport présenté au Conseil des droits de l'homme | | | 1 001 | | 1 001 (55 documents) |

On trouvera à l'annexe IV une explication détaillée concernant la présentation des documents pour les deux sessions de l'Examen périodique universel.

8. Pour la troisième session (qui doit se tenir en décembre 2008), on prévoit 1 038 pages standard (48 documents) avant la session, 467 pages (16 documents) pendant la session et 285 pages (17 documents) après la session, soit un total de 1 790 pages et 81 documents. On s'attend que pour les sessions futures le nombre de pages et de documents soient du même ordre.

2. Coûts de la documentation

9. Le nombre de documents établis avant, pendant et après les deux premières sessions du Groupe de travail en 2008, y compris les documents de présession soumis au Conseil (1 001 pages standard – nombre estimatif (ESP)), est de 186 au total, soit 4 286 pages standard (nombre estimatif) (ESP). Le coût estimatif de la documentation, calculé sur la base du nombre effectif de pages standard (ESP) soumises pour traduction dans les six langues officielles,

² Y compris quatre pages de rectificatifs.

³ Y compris une page de rectificatif.

y compris les frais de reproduction et de distribution au cours des deux premières sessions du Groupe de travail (c'est-à-dire sans compter les 1 001 pages de rapports produites pour le Conseil dans le cadre de l'Examen périodique universel), s'élève à ce jour à 3 857 249 dollars des États-Unis⁴. On estime que le coût de la documentation pour la troisième session annuelle du Groupe de travail s'élèvera à 2 481 827 dollars É.-U.

10. L'état des incidences financières de la résolution 5/1, en date du 15 juin 2007, estimait le coût total des services de conférence pour l'Examen périodique universel au titre du chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences, à 3 847 300 dollars par an. Ce montant devait couvrir les trois sessions annuelles consacrées à l'Examen périodique universel, un total de 60 séances avec services d'interprétation dans les six langues et un total de 1 120 pages standard (ESP) à traduire dans les six langues officielles. Il a été reconnu par la suite que ces chiffres étaient incorrects et ne correspondaient qu'à une session seulement. Les prévisions auraient donc dû être trois fois plus élevées, soit annoncer un total de 3 360 pages standard (ESP) pour les trois sessions. (Il convient en outre de noter que cette estimation s'est révélée faible, ce nombre de pages ayant déjà presque été atteint pour les deux premières sessions.) La révision des prévisions aurait dû entraîner des estimations de dépenses considérablement plus élevées pour le chapitre 2. Malheureusement, il était trop tard pour changer les chiffres dans le rapport à l'Assemblée générale, aussi le montant des crédits demandés a été de 3 847 300 dollars É.-U. Lors de l'examen final du budget par l'Assemblée générale, un montant de 874 000 dollars É.-U. seulement a été alloué pour financer la totalité des services de réunion requis pour les trois sessions du Groupe de travail du mécanisme d'examen périodique universel, soit une réduction de 77 % par rapport au chiffre initial et 11 % seulement du montant effectivement nécessaire pour 2008.

3. Autres considérations

11. Le fait que les deux premières sessions du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel aient eu lieu coup sur coup a accru les difficultés rencontrées par la Division de la gestion des conférences pour traiter une documentation volumineuse et a de même été un obstacle pour la présentation à temps des documents à traiter. Les délais n'ont pas été respectés, d'où une pression accrue sur des ressources déjà sollicitées à l'excès. Par ailleurs, des divergences d'interprétation quant à la longueur approuvée des documents ont fait que la documentation à traiter a été beaucoup plus importante que prévu (la résolution 5/1 prévoyait 40 pages de documents de présession pour chaque État faisant l'objet de l'examen, alors qu'en moyenne 75 pages standard (ESP) ont été effectivement soumises pour chaque État). La même situation s'est présentée pour la documentation d'après session. Les rapports finals établis par le Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel pour les États à l'examen ne devaient pas dépasser 10 pages chacun alors qu'ils faisaient en moyenne 27 pages chacun. Au total donc, alors que la Division avait prévu de traiter 1 600 pages standard (ESP) pour les deux sessions, plus du double de pages a été soumis.

⁴ Ce montant inclut la traduction dans les six langues de 3 285 pages standard originales soumises pour les deux premières sessions ainsi que les frais de reproduction et de distribution correspondants.

12. Les délais de publication des documents sont difficiles à respecter, même dans des circonstances ordinaires, lorsque des réunions se chevauchent ou lorsque le rapport d'une réunion sert de document de base pour une autre. Les documents finals des deux sessions du Groupe de travail devaient être examinés par le Conseil des droits de l'homme à sa huitième session en juin 2008, or celle-ci s'est ouverte six semaines seulement après la fin de la première session du Groupe de travail et deux semaines après la fin de la deuxième session. Aussi, les documents finals des deux sessions n'ont pu, par le fait même, être soumis dans le délai réglementaire de dix semaines.

13. Du personnel temporaire est recruté pour aider à traduire la documentation aux périodes de pointe définies par rapport au délai réglementaire de dix semaines fixé pour la soumission des documents. Toutefois, ce personnel est recruté pour une durée spécifique. Aussi, lorsque la documentation est soumise avec retard, ces ressources supplémentaires ne sont pas en phase avec l'excédent de la charge de travail. C'est ce qui s'est passé pour la documentation du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel. À cet égard, il convient de noter qu'il y a un nombre limité de traducteurs, éditeurs et interprètes expérimentés disponibles à Genève en raison de la forte concurrence que se font l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé et les autres organisations ayant leur siège à Genève, sans parler des institutions européennes, qui réservent le personnel de conférence deux ou trois ans à l'avance. Ainsi, les travailleurs indépendants sur les marchés locaux et européens se font rares à certaines périodes de l'année. Les traducteurs indépendants se recrutent habituellement plusieurs mois à l'avance d'où les gros problèmes que posent les changements d'organisation du calendrier et la soumission tardive de documents quand on fait appel à du personnel temporaire.

14. Enfin, il convient de noter que l'arriéré de comptes rendus analytiques à traduire pour des réunions officielles augmente chaque année depuis 1998. Pour ce qui est des comptes rendus à établir, il y a un arriéré de 97 séances (sans compter les séances tenues par le Conseil des droits de l'homme en 2008) et plus de 87 000 pages (en ne comptant que les comptes rendus analytiques établis entre 1998 et 2007) n'ont pas encore été traduites, ce qui correspond au travail de 131 traducteurs et réviseurs pendant une année. L'augmentation continue de cet arriéré témoigne de l'insuffisance de la capacité existante du Service linguistique à faire face à un volume de travail qui ne cesse de croître.

4. Activités supplémentaires liées aux conférences dans le domaine des droits de l'homme

15. Avec la création du Conseil des droits de l'homme sont apparus de nouveaux mandats. Dans presque tous les cas, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de couvrir les besoins générés par ces nouvelles activités au moyen des ressources existantes. Tel a été le cas pour le Groupe de travail chargé du réexamen des mandats (auquel ont été accordés vingt jours ouvrables de réunion) et pour le Groupe de travail sur l'ordre du jour (auquel ont été accordés dix jours ouvrables) ainsi que pour l'équipe de haut niveau sur la mise en œuvre du droit au développement (à laquelle le Conseil, dans sa résolution 4/4, a accordé deux jours de réunions supplémentaires) et aussi pour le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. L'Assemblée générale, dans sa résolution 62/156, adoptée le 18 décembre 2007, a prié le Secrétaire général de fournir au Comité les ressources nécessaires, dans les limites de celles dont disposait l'Organisation des Nations Unies, pour qu'il

puisse tenir deux sessions distinctes en 2008, la première de deux semaines consécutives et la seconde d'une semaine.

16. Ainsi qu'il est expliqué de manière détaillée dans l'annexe I, plusieurs organes et activités nouveaux ont été créés dans le domaine des droits de l'homme depuis 2006, qui tous produisent d'importants volumes de documentation supplémentaire à traiter (y compris des comptes rendus analytiques dans certains cas), pour lesquels les ressources correspondantes n'ont pas été allouées. À compter du début de 2009, deux nouveaux organes conventionnels, à savoir le Comité des droits des personnes handicapées et le Comité des disparitions forcées devront bénéficier également de la totalité des services de conférence.

17. Le processus d'examen de Durban, qui comprend des sessions du Comité préparatoire, un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée et cinq conférences régionales, doit avoir lieu en 2008 et en 2009. En dépit de la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/220, aucun crédit budgétaire n'a été approuvé pour financer les services de conférence nécessaires. Dans le rapport à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale (voir A/C.5/62/21, par. 15), on peut lire que les ressources supplémentaires seraient imputées sur le fonds de réserve, ce qui supposerait l'ouverture de crédits supplémentaires au titre du projet de budget-programme que doit approuver l'Assemblée générale. Bien que cet examen puisse être considéré comme une nécessité exceptionnelle, les incidences du point de vue des ressources sont énormes et l'on peut prévoir que des événements ponctuels de ce type continueront d'être ajoutés au calendrier de l'Office des Nations Unies à Genève à l'avenir.

II. SERVICES D'INFORMATION

A. Besoins en matière de presse, radio et télévision

18. Les questions étudiées à l'Office des Nations Unies à Genève et les événements qui s'y déroulent donnent lieu à des communiqués de presse, émissions de radio et de télévision et reportages photos réalisés par le Service d'information des Nations Unies. Il s'agit notamment d'établir des communiqués de presse en anglais et en français pour toutes les réunions publiques du Conseil des droits de l'homme, y compris celles de ces principaux organes subsidiaires, de produire des bulletins d'information et des émissions pour la télévision, qui sont distribués à des agences nationales et internationales et à des organes d'information télévisée, de produire des bulletins d'information et des émissions pour la radio, qui sont diffusés par la radio des Nations Unies à New York, et de faire des reportages photos pour les publications de l'ONU et les médias.

19. Pour s'acquitter de sa tâche tout au long de l'année, le personnel du Service bénéficie du soutien de collaborateurs temporaires et du matériel supplémentaire est loué en tant que de besoin pour accroître sa capacité permanente de production. Des ressources suffisantes ont toujours été inscrites aux postes budgétaires correspondant à ces activités pour couvrir les besoins des réunions des organes des droits de l'homme, y compris la session de six semaines de l'ex-Commission des droits de l'homme.

20. La création du Conseil des droits de l'homme a entraîné une forte augmentation du nombre de réunions programmées couvertes par le Service de l'information. Les ressources existantes ne permettent pas de recruter des attachés de presse temporaires de langue anglaise et française, des

réalisateurs d'émissions radiophoniques de langue anglaise, française et espagnole, des réalisateurs d'émissions de télévision de langue anglaise ainsi que des cameramen, des ingénieurs radio et des photographes pour assurer la couverture médiatique des réunions supplémentaires.

21. Conformément à la politique budgétaire croissance zéro adoptée par l'Organisation pour l'exercice biennal 2008-2009, le Service de l'information à Genève a reçu pour instruction, de même que le Département de l'information dans son ensemble, de ne pas demander plus de ressources que pour les exercices biennaux antérieurs. Les ressources supplémentaires nécessaires pour répondre aux divers besoins de couverture médiatique du Conseil des droits de l'homme, demandées dans sa décision 3/104, ont été présentées dans un rapport détaillé, distinct, à l'Assemblée générale (A/62/125). Toutefois, l'Assemblée générale n'a pas approuvé de crédits additionnels au Département à cet effet.

B. Ressources nécessaires pour la retransmission sur le Web

22. Pour attirer l'attention sur la conférence d'inauguration du segment de haut niveau du Conseil des droits de l'homme récemment créé, la retransmission sur le Web des délibérations du Conseil, notamment en direct, ainsi que la création d'archives vidéo, par date et orateur, ont été entreprises en consultation avec le HCDH et le Gouvernement hôte. On s'est vite rendu compte que ce service répondait à un besoin essentiel, celui d'accroître la transparence des travaux du Conseil.

23. Les services de retransmission sur le Web pour le Conseil des droits de l'homme comprennent les activités suivantes:

- a) Filmer les orateurs et assurer la couverture télévisée des délibérations;
- b) Procéder au codage et à la transmission en direct via l'Internet;
- c) Procéder à l'enregistrement chronologique et au chronométrage des interventions des orateurs et à l'archivage de ces informations;
- d) Diffuser en temps réel des vidéos sur le Web, créer le site Web du Conseil des droits de l'homme (Human Rights Council Webcast) et en assurer la maintenance.

24. Étant donné que la retransmission sur le Web est une innovation à Genève et qu'il n'y a pas eu pour cela de crédits inscrits au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, les frais de retransmission des séances du Conseil ont à l'origine été couverts par des ressources dont disposaient déjà le Département de l'information, le HCDH et la Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève et par une contribution volontaire du Gouvernement hôte. Pour assurer ce service, il a fallu recruter du personnel temporaire, louer du matériel à Genève et faire venir du personnel du dispositif de retransmission sur le Web (United Nations Webcast) du Département de l'information à New York. Cela a soulevé un certain nombre de problèmes.

25. Une difficulté particulière se présente lorsque le Conseil décide de convoquer des sessions extraordinaires pour faire face à des situations d'urgence dans le domaine des droits de l'homme, ce qui est l'une des nouvelles prérogatives de cet organe dont il a déjà abondamment fait usage.

À ce jour, le Conseil a tenu sept sessions extraordinaires. En l'absence de personnel permanent et d'installations de retransmission sur le Web à Genève, il est souvent difficile et extrêmement coûteux d'affecter du personnel et du matériel à bref délai à la retransmission sur le Web des sessions extraordinaires. En outre, les deux premières années du Conseil ont été marquées par de fréquents changements d'organisation du calendrier. Ceci a compliqué les procédures en matière de recrutement et d'achat, les arrangements relatifs à l'organisation des voyages et aux affectations de personnel à New York et les engagements pris envers du personnel temporaire et a porté atteinte à la crédibilité auprès des fournisseurs locaux. Cela a également augmenté les coûts du service lui-même.

26. Comme cela a été le cas pour les dépenses supplémentaires en matière d'information, on s'attendait à une situation plus stable en 2008-2009. Des propositions relatives au financement de la retransmission sur le Web à Genève ont été soumises dans le rapport à l'Assemblée générale sur le financement du Conseil des droits de l'homme (A/62/125). Une approche progressive a été suggérée, avec la fourniture échelonnée de ressources pour couvrir les besoins en personnel temporaire et en matériel tout au long de l'année 2009 et la réalisation d'une étude technique durant cette période dans le but de créer une section permanente chargée de la retransmission sur le Web, dotée des postes, du matériel permanent et du budget de fonctionnement nécessaires pour fournir au Conseil des droits de l'homme et à d'autres entités à Genève les services voulus. Toutefois, l'Assemblée générale n'a pas alloué de ressources supplémentaires.

27. Étant donné les problèmes que posait l'absorption des coûts au Département de l'information et compte tenu du montant restant des contributions volontaires affectées à l'appui à la retransmission sur le Web des délibérations du Conseil des droits de l'homme, il a été décidé de procéder à une répartition temporaire des responsabilités financières dans le domaine de la diffusion Web en attendant que soit constituée une capacité permanente. C'est ainsi que le Département a pris en charge les coûts de la couverture télévisuelle et de la retransmission sur le Web des sessions ordinaires du Conseil tandis que le HCDH finance le recrutement du personnel spécialisé qui procède à l'archivage des sessions par intervenant et prend en charge les frais de voyage et de remplacement d'un producteur d'émissions diffusées sur le Web en poste à New York. Le HCDH continue également de couvrir tous les coûts liés aux sessions extraordinaires du Conseil, au moyen de contributions volontaires.

28. Les méthodes de travail du Conseil des droits de l'homme évoluant, il y a eu un nombre croissant de demandes de retransmission d'autres réunions sur le Web. Au cours du premier semestre de 2008, la question s'est posée avec force à propos du nouvel exercice au centre des travaux du Conseil, à savoir l'Examen périodique universel et du processus du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban. Il a été demandé au Département de l'information de procéder à la retransmission sur le Web des réunions consacrées à l'Examen périodique universel, ce qui a créé un précédent car les réunions des groupes de travail ne bénéficient généralement pas de ce type de couverture au Siège. Dans une déclaration, le Président du Conseil a indiqué que le Conseil examinerait favorablement l'adoption d'une décision sur la diffusion sur le Web de toutes les séances publiques tenues par ses divers groupes de travail, termes qui ont été repris par le Conseil dans sa résolution 8/1. Les dépenses correspondantes ont été intégralement couvertes au moyen de contributions volontaires.

29. Le nombre de réunions à diffuser sur le Web, les nouvelles demandes sporadiques, les fréquents changements dans l'organisation du calendrier et l'incertitude du financement ont eu des conséquences négatives sur le travail de production de la Section de la radio et de la télévision. Le personnel et le matériel, limités en quantité, étant pleinement mobilisés par la diffusion sur le Web, il reste peu de capacité pour la production de bulletins d'information et de reportages. Les services aux agences de diffusion radiophonique et télévisée ont également été réduits.

30. On compte que pour le seul Conseil des droits de l'homme, vingt-six semaines de réunion par an seront diffusées sur le Web. Le secrétariat du HCDH a été prié d'étudier la faisabilité de la diffusion sur le Web des travaux de tous les organes conventionnels, ce qui est une indication de la demande croissante de diffusion sur le Web d'autres activités importantes de l'Office des Nations Unies à Genève. Pour le moment, sauf dans de rares cas où un financement spécial est disponible, ces services ne peuvent être fournis.

31. De toute évidence donc, il y a un besoin urgent de mettre en place une capacité permanente en matière de diffusion sur le Web à l'Office des Nations Unies à Genève.

1. Élément couverture télévisuelle

32. Depuis la création du Conseil, les travaux de celui-ci sont filmés avec des caméras de télévision de qualité broadcast (diffusion radio ou télévision) et les enregistrements sont utilisés pour la production d'informations, des émissions occasionnelles en direct et la retransmission sur le Web. Bien que cette qualité de couverture télévisuelle entraîne des frais importants et aille au-delà des besoins spécifiques de la transmission sur le Web, l'utilisation d'un seul système à la fois pour la diffusion télévisée et la retransmission Web est de pratique courante au Siège des Nations Unies où les travaux des principaux organes sont filmés intégralement avec des caméras de qualité broadcast. Toutefois, à la différence du Siège de l'ONU, les salles de conférence à Genève ne sont pas équipées de caméras de télévision fixes. C'est la raison pour laquelle il a fallu louer l'équipement nécessaire au Conseil pour assurer la couverture broadcast (diffusion radio ou télévision) et webcast (diffusion Web) et recruter du personnel temporaire.

33. Un système de caméras commandées à distance va être installé dans la salle de conférence XX du Palais des Nations, actuellement en cours de rénovation. C'est dans cette salle que se dérouleront les séances du Conseil des droits de l'homme et l'on étudie actuellement la question de savoir si ce système se prête à la diffusion Web. Sa viabilité sera testée plus tard dans l'année.

34. Toutefois, pour garantir une couverture broadcast et webcast de haute qualité à longueur d'année, il faudra investir massivement dans des caméras et du matériel et installations de production. L'achat éventuel de matériel nécessaire à la couverture des réunions par caméras fixes coïncidera avec des changements technologiques importants dans l'industrie de la télévision, avec l'avènement de matériel «haute définition» (HD) de plus grande qualité que le matériel de définition standard qu'il est appelé à supplanter. L'installation d'un système de caméras fixes nécessitera que l'on passe, à tous les niveaux de la production télévisuelle, d'un matériel de définition standard à un matériel haute définition.

2. Élément diffusion sur le Web

35. Quelle que soit l'option choisie pour filmer, une capacité permanente de diffusion Web nécessitera la création d'une section spécialisée, dotée du personnel et du matériel voulus pour assurer les opérations de transmission et d'archivage des réunions. On compte que ceci représentera, pour le seul Conseil des droits de l'homme, vingt-six semaines de réunions par an. Comme noté précédemment, il y a également une forte demande de diffusion sur le Web pour d'autres grandes activités de l'ONUG, y compris éventuellement les organes conventionnels. Pour le moment, hormis dans de rares cas dans lesquels un financement spécial est disponible, ces services ne peuvent être fournis.

36. Pour répondre aux besoins, la création d'une structure permanente de diffusion sur le Web est envisagée pour permettre la couverture de deux événements simultanément: par exemple celle du Conseil des droits de l'homme et celle de conférences de presse ou de séances d'information en anglais, en français et dans la langue originale de l'orateur. La couverture de toute autre réunion, séance ou événement, ne serait possible que lorsque le Conseil ne siège pas. Il convient par ailleurs de noter que la diffusion sur le Web de réunions d'organes conventionnels nécessiterait la mise en place d'une infrastructure supplémentaire au Palais Wilson, où les organes conventionnels tiennent la plupart de leurs réunions, ainsi que davantage de personnel et de matériel au Palais des Nations.

37. L'étude qu'il a été proposé de mener sur une capacité permanente de diffusion sur le Web à l'Office des Nations Unies à Genève, à laquelle il est fait référence dans le rapport du Secrétaire général sur les questions budgétaires (A/62/125) soumis à l'Assemblée générale en 2007, reste la meilleure façon de déterminer avec exactitude les besoins réels pour la mise en place d'une capacité de ce type. L'Assemblée n'ayant pas approuvé l'ouverture de crédits pour couvrir les besoins du Conseil des droits de l'homme en matière de diffusion Web, le Département de l'information a mobilisé, avec quelques difficultés, d'autres ressources pour procéder à cette étude indispensable, qui a maintenant été entreprise. Dans le cadre de cette étude, il sera procédé à un examen détaillé des installations et du matériel disponibles actuellement, ainsi que du matériel qu'il est proposé d'installer dans la salle de conférence XX du Palais des Nations et à une estimation des besoins en matériel et en personnel supplémentaires. Après une analyse approfondie de ces éléments, une proposition finale, portant notamment sur les ressources nécessaires, sera présentée à l'Assemblée générale pour examen.

III. CONCLUSION

38. Il est irréfutable que la demande de services de conférence pour le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes augmente. Compte tenu du fait qu'il y a quelque 508 réunions de plus par an, des postes permanents pour une équipe supplémentaire d'interprètes (20 postes) à l'Office des Nations Unies à Genève ont été autorisés par l'Assemblée générale en décembre 2007 pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/62/125 et A/62/563/Add.1). Par ailleurs, les ressources pour la traduction contractuelle ont été doublées – pour compenser, l'assistance temporaire pour les réunions a été réduite – et cinq postes de réviseur hors classe ont été autorisés pour assurer le contrôle de qualité des traductions contractuelles. Cependant, l'Assemblée générale n'a pas approuvé l'ouverture de crédits du même ordre pour faire face à la hausse concomitante des besoins en matière de référence, d'édition, de traduction et de dactylographie pour plus de 10 000 pages

supplémentaires⁵ de rapports correspondant aux réunions dont la liste figure à l'annexe I, en plus des 3 079 pages standard qui viendront en sus des estimations faites en ce qui concerne le mécanisme d'Examen périodique universel en 2008. De même, aucun crédit n'a été ouvert pour la rédaction et la traduction interne de comptes rendus analytiques supplémentaires.

39. L'expérience a montré que l'actuelle capacité de traitement des documents de la Division de la gestion des conférences ne pouvait répondre aux besoins en matière de documentation du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes subsidiaires. La capacité permanente des services de conférence ne permet pas de répondre, avec la souplesse requise et dans les délais, aux demandes urgentes et imprévues des réunions, et de traiter la documentation. La Division a donc besoin, d'urgence, de ressources en personnel supplémentaire, dont le coût est estimé provisoirement à 7 500 000 dollars des États-Unis par an environ, pour assurer le niveau d'appui que nécessite le Conseil des droits de l'homme.

40. Par ailleurs, les ressources nécessaires pour assurer l'édition des documents avant leur soumission, soit un élément essentiel de la chaîne de traitement de la documentation dans les délais, font défaut. Il convient donc de créer des postes d'éditeur au HCDH pour résoudre ce problème.

41. En outre, le Conseil des droits de l'homme a besoin de beaucoup plus de services de diffusion médiatique que n'en avait avant lui la Commission. Pour que le public soit davantage informé de ses travaux et comprenne mieux ceux-ci, il est indispensable qu'un niveau suffisant de ressources soit disponible pour les activités d'information. La diffusion Web a été identifiée par le Conseil comme étant un élément essentiel de la communication d'informations sur son rôle et son fonctionnement. Pour garantir l'efficacité et la régularité des services de diffusion Web et autres services de diffusion, il faut du personnel et des installations stables et permanents. Pour fournir ces services, le Département de l'information a besoin d'une infrastructure supplémentaire, dont le coût s'élève approximativement à 2 500 000 dollars des États-Unis, auxquels il convient d'ajouter environ 1 700 000 dollars des États-Unis pour les dépenses de personnel correspondantes et autres coûts récurrents.

42. Un rapport décrivant en détail les ressources nécessaires sera établi pour être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

⁵ Y compris 2 146 pages prévues pour le processus d'examen de Durban.

ANNEXES

Annexe I

List of mandated additional meetings at UNOG during the period 2006-2007-2008-2009

| No. | Title | Legislative Authority | Servicing Parameters | Number of additional meetings per year | Number of additional pages of documents per year | Budgetary and resource implications for DCM | Balance of funds/resources allocated/not allocated to DCM |
|-----|--|--|--|--|--|---|---|
| 1 | Human Rights Council (with "as required" conference servicing entitlement) | A/RES/60/251 A/62/125 A/62/7/Add.25 | - Interpretation: 6 languages - Summary records - Documents: 6 languages | 100 additional meetings (A/62/125) + 10 wks already budgeted for the HRC (6 wks from the former Commission of Human Rights + 4 weeks of the new HRC) | 2,000 pages | US\$3,792,100.-- + Additional permanent staff needed. | US\$3,792,100.-- + 20 new posts for Interpretation + 5 new Senior Reviser posts were allocated. No posts for translators, editors and conference officers were allocated. |
| 2 | Universal Periodic Review (UPR) Working Group | HRC resolutions 5/1 A/62/125 A/62/7/Add.26 | - Interpretation: 6 languages - Documents: 6 languages | 60 meetings | 2,500 pages | US\$3,800,000.-- + Additional permanent staff needed. | US\$874,000.-- only were allocated. No additional posts were allocated as per A/62/563/Add.1 |
| 3 | Ad Hoc Committee to elaborate complementary standards in the field of racism | A/RES/61/236 A/61/448 A/61/530 A/61/530/Add.1 A/61/592/Add.2 | - Interpretation: 6 languages - Documents: 6 languages | 20 meetings | 50 pages | US\$225,908.-- | No funds/resources received by DCM. |
| 4 | OP-CAT-Sub-Committee against Torture and first Meeting of States Parties | A/RES/61/236 A/61/448 A/61/530 A/61/530/Add.1 A/61/592/Add.2 | - Interpretation: 4 languages - Documents: 4 languages - Summary records | 32 meetings | 1,700 pages | US\$4,052,760 | No funds/resources received by DCM. |

| No. | Title | Legislative Authority | Servicing Parameters | Number of additional meetings per year | Number of additional pages of documents per year | Budgetary and resource implications for DCM | Balance of funds/resources allocated/not allocated to DCM |
|-----|--|---|--|--|---|---|---|
| 5 | *Durban Review Process (Conference itself, Regional Preparatory Meetings and Preparatory Committee Meetings). <i>*All these activities are for 2007/2008/2009 only.</i> | A/RES/62/220 A/C.5/62/21 A/61/448 A/61/530 A/61/530/Add.1 A/61/592/Add.2 A/RES/62/143 | - Interpretation and documentation for Conference and Preparatory Committee: 6 languages. - Interpretation and documentation for Regional Preparatory Meetings: 3 languages, depending on the region | 120 meetings | 1,100 pages | US\$4,895,900.-- | No funds/resources received so far by DCM. |
| 6 | *Open-ended Intergovernmental Working Group of the Preparatory Committee for the Durban Review Conference <i>*Activity for 2008/2009 only</i> | PC.1/10 A/62/375 A/RES/62/143 A/C.5/62/21 A/62/7/Add.28 | - Interpretation: 6 languages - Documents: 6 languages | 20 meetings | 1,046 pages | US\$1,625,700.-- | No funds/resources received by DCM. |
| 7 | Committee on the Elimination of Discrimination Against Women (CEDAW) and its Working Groups | A/62/433 A/C.5/62/15 | - Interpretation for the Committee: 6 languages. - Parallel meetings with interpretation for 7 w/d. - Summary records. - Documents for the Committee: 6 languages. For the Working Groups: - 3 languages for interpretation and documents | 114 meetings | No pages to be translated by UNOG. As per agreement with NY, all the documentation and SRs are processed by NY. UNOG is responsible for reproduction/ distribution of documents only. | US\$2,059,100.-- | US\$2,059,100.-- were allocated to DCM in accordance with confirmation received from DGACM on 24 December 2007 to cover meeting services, reproduction and distribution of documents. |
| 8 | Committee on the Rights of Persons with Disabilities (to meet as from 2009) | A/RES/61/106 A/62/439/Add.5 A/C.5/61/15 | - Interpretation: 6 languages - Documents: 6 languages - Summary Records | 20 meetings. (Sign interpretation will also be needed.) | 1,500 pages. Documentation in Braille is also needed. | US\$3,954,400.-- for 2009 only. - Interpretation for sign language needed. - Documentation in Braille needed. | US\$3,954,400.-- still to be allocated to DCM. |

| No. | Title | Legislative Authority | Servicing Parameters | Number of additional meetings per year | Number of additional pages of documents per year | Budgetary and resource implications for DCM | Balance of funds/resources allocated/not allocated to DCM |
|-----|---|--------------------------|--|---|---|---|--|
| 9 | Committee on Enforced Disappearances (to meet as from 2009) | A/RES/61/177 A/61/530 | - Interpretation: 6 languages. - Documents: 6 languages. - Summary Records | 22 meetings | 220 pages | US\$1,024,000.-- | US\$1,024,000.-- still to be allocated to DCM. |
| | | | | Total of additional meetings with services per year: 508 meetings. | Total of additional pages of documentation to be processed per year: 10,116 pages. | Total of budgetary and resource implications for DCM: - US\$25,429,868.--; - Additional permanent staff needed; - Interpreters for sign language needed; - Processing of documentation in Braille needed. | Total of funds/resources allocated: - US\$6,725,200.--. Total of funds/resources to be allocated for 2009 in connection with the conference activities of the Committee on the Rights of Persons with Disabilities and the Committee on Enforced Disappearances: - US\$4,978,400.--. Total of additional permanent staff allocated: - 20 new posts for interpreters; - 5 new Senior Reviser posts. NOT allocated: - US\$13,726,268.--; - posts for translators/revisers and editors; - posts for conference support staff. |

Annexe II

List of mandated additional meetings for human rights activities during the period 2006-2007 to 30 June 2008

| Title | Meetings with interpretation | | | Of which Meetings with SRs | | | Submitted in original language (in pages) ^A | | | Translation/revision (in pages) ^{A,B} | | | Text processing (in pages) ^A | | | Reproduction (1000 of page impressions) | | | Distribution (1000 of items) | | |
|--|------------------------------|------|-------|----------------------------|------|-------|--|-------|-------|--|--------|--------|---|--------|--------|---|--------|--------|------------------------------|------|-------|
| | 2006 | 2007 | 2008* | 2006 | 2007 | 2008* | 2006 | 2007 | 2008* | 2006 | 2007 | 2008* | 2006 | 2007 | 2008* | 2006 | 2007 | 2008* | 2006 | 2007 | 2008* |
| Human Rights Council from 16 May 2006 (a) | 111 | 114 | 82 | 98 | 100 | | 3,469 | 7,921 | 5,140 | 3,581 | 20,656 | 14,729 | 8,673 | 39,284 | 24,337 | 4,392 | 20,481 | 13,659 | 1,719 | 740 | |
| Commission on Human Rights 1 Jan 2006 to 15 May 2006 | 21 | 0 | 0 | | | | 5,868 | 0 | 0 | 14,092 | 0 | 0 | 25 | 0 | 0 | 1,853 | 0 | 0 | | 0 | |
| TOTAL Human Rights Council | 132 | 114 | 82 | 98 | 100 | 0 | 9,337 | 7,921 | 5,140 | 17,673 | 20,656 | 14,729 | 8,698 | 39,284 | 24,337 | 6,245 | 20,481 | 13,659 | 1,719 | 740 | |
| Other bodies | | | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| HRC/Open-ended WG on the Review of the Mandates | 21 | 28 | 0 | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| HRC/Open-ended WG on Universal Periodic Review | 12 | 9 | 35 | | | | 0 | 0 | 3,284 | 0 | 0 | 12,859 | 0 | 0 | 19,777 | 0 | 0 | 4,372 | | | |
| HRC/Ad Hoc Committee on Standards | 0 | 0 | 9 | | | | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 31 | 0 | 0 | 62 | 0 | 0 | 16 | | | 1,101 |
| HRC/Preparatory Committee for the Durban Review Conference | 0 | 13 | 15 | | | | 0 | 43 | 13 | 0 | 235 | 93 | 0 | 427 | 231 | 0 | 302 | 188 | | | |
| HRC/Intergovernmental WG of the Durban Preparatory Committee | 0 | 0 | 4 | | | | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 22 | 0 | 0 | 41 | 0 | 0 | 12 | | | |
| OP-CAT/Sub Ctee on Prevention of Torture | 0 | 27 | 20 | | | | 0 | 293 | 183 | 0 | 425 | 252 | 0 | 712 | 303 | | 29 | 13 | | | |
| CEDAW | 0 | 6 | 40 | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | 1,113 | | | |
| Total Other bodies (b) | 33 | 83 | 123 | 0 | 0 | 0 | 0 | 336 | 3,490 | 0 | 660 | 13,257 | 0 | 1,140 | 20,414 | 0 | 331 | 5,715 | 0 | 0 | |
| TOTAL Human Rights Council+Other bodies | 165 | 197 | 205 | 98 | 100 | 0 | 9,337 | 8,258 | 8,631 | 17,673 | 21,316 | 27,986 | 8,698 | 40,424 | 44,751 | 6,245 | 20,812 | 19,374 | 1,719 | 740 | 1,101 |
| CHR/Commission on Human Rights (Year) | 21 | 0 | 0 | | | | 0 | 0 | 0 | 14,647 | 1 | 229 | 26,572 | 2 | 349 | 14,738 | 66 | 132 | | | |
| HRC/WG on the Agenda of the Human Rights Council | 0 | 17 | 0 | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 37 | 0 | | | |
| TOTAL Commission on Human Rights (c) | 21 | 17 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 14,647 | 1 | 229 | 26,572 | 2 | 349 | 14,738 | 103 | 132 | 0 | 0 | 0 |
| GRAND TOTAL HRC+Other bodies+CHR (a+b+c) | 165 | 214 | 205 | 98 | 100 | 0 | 3,469 | 8,258 | 8,631 | 18,228 | 21,317 | 28,215 | 35,245 | 40,426 | 45,100 | 19,130 | 20,915 | 19,505 | 1,719 | 740 | 1,101 |

^AOne page =330 words

^BTranslation/Revision data for May and June 2008 are estimated, based on figures declared by Translation Section as 30 June

Annexe III

Number of meetings with interpretation

| | 2006 | 2007 | 2008 end June | 2008 vs 2007 | 2008 vs 2006 | July Dec 2008 |
|------------------------------------|------------|------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Human rights council | 111 | 114 | 82 | 72% | 74% | 32 |
| UPR | 12 | 9 | 35 | 389% | 292% | 20 |
| Review Mandates | 21 | 28 | | | | |
| Rules and Proc | | 17 | | | | |
| Prep-com Durban rev | | 13 | 15 | 115% | | 30 |
| Cttee on standard | | | 9 | | | 10 |
| Arbitrary detention | 31 | 32 | 8 | 25% | 26% | 24 |
| African Descent | | 8 | 8 | 100% | | |
| National Institution | 3 | 6 | 5 | 83% | 167% | |
| W/G Rights to Development | 8 | 13 | 6 | 46% | 75% | 10 |
| Slavery Fund | | 1 | | | | 8 |
| Indigenous Population Fund | 9 | 7 | 6 | 86% | 67% | |
| Torture Fund | 1 | 1 | 1 | 100% | 100% | 1 |
| Tech coop Fund | 2 | 2 | 1 | 50% | 50% | |
| Covenant Social and cultural | 16 | 16 | 20 | 125% | 125% | |
| w/g durban prog | 18 | 15 | 8 | 53% | 44% | |
| involuntary disap | 8 | 4 | 1 | 25% | 13% | 30 |
| mercenaïes | 10 | 11 | 9 | 82% | 90% | 10 |
| CHR | 21 | | | | | |
| HRC sub-commission | 30 | | | | | |
| HRC sub-commission Minorities | 4 | | | | | |
| W/G on Situation | 5 | 6 | 10 | 167% | 200% | |
| Slavery | 4 | | | | | |
| W/G Indigenous Population | 8 | 3 | | | | |
| W/G Communication | 16 | 10 | 9 | 90% | 56% | 10 |
| W/G Durban Prep-com | | | 4 | | | |
| Social Forum | 4 | | | | | 12 |
| Human Rights Cttee | 61 | 62 | | | | 50 |
| Chairp of HR | 9 | 9 | 10 | 111% | 111% | |
| Human Rights Cttee - Communication | 20 | 18 | 2 | 11% | 10% | |
| Rights of Indigenous | 13 | | | | | |
| OHCHR | 69 | 33 | 12 | 36% | 17% | |
| Child | 126 | 92 | 61 | 66% | 48% | 28 |
| CEDAW | | 6 | 34 | 567% | | 30 |
| CEDAW prep W/G | | | 6 | | | |
| CERD | 61 | 60 | 30 | 50% | 49% | 48 |
| Cat | 61 | | 39 | | 64% | 20 |
| ECO, Soc, cult Rights | 60 | | 27 | | 45% | 30 |
| Migrants workers | 20 | 20 | 20 | 100% | 100% | 10 |
| Chairp Treaty bodies | 10 | 9 | 10 | 111% | 100% | |
| Child Cttee prep W/g | 35 | 26 | 18 | 69% | 51% | 30 |
| ECO, Soc, cult Rights Pre-sess W/G | 15 | 17 | 9 | 53% | 60% | 10 |
| OP-CAT Sub-com | | 27 | 20 | 74% | | 12 |
| OP-CAT stat Part | 1 | 1 | | | | |
| Foru on Minorities issues | | | | | | 4 |
| | 903 | 696 | 535 | 77% | 59% | 469 |

Annexe IV

Details of UPR documentation submitted to DCM

A. First UPR session

The 16 States under review were: Algeria, Argentina, Bahrain, Brazil, the Czech Republic, Ecuador, Finland, India, Indonesia, Morocco, the Netherlands, the Philippines, Poland, South Africa, Tunisia and the United Kingdom. The details of the review of these States are as follows:

(a) Pre-session documents

The 47 pre-session⁶ documents submitted comprised three sets:

- First set: 15 national reports (South Africa eventually decided not to submit a national report, amounting to a total of 534 estimated standard pages (ESP, comprising 330 words) with an average of 35.6 ESP per report versus the 20 page maximum as stated in Resolution 5/1, which thus should have amounted to 300 ESP. **DCM processed 234 additional estimated standard pages.**
- Second set: 16 compilations of information by the substantive secretariat, amounting to a total of 355 ESP with an average of 22.18 ESP per report versus the 10 page maximum as stated in Resolution 5/1, which should have amounted to 160 ESP. **DCM processed 195 additional estimated standard pages.**
- Third set: 16 summaries of information provided by relevant stakeholders, amounting to a total of 325 ESP with an average of 20.31 ESP per report versus the 10 page maximum as stated in Resolution 5/1, which should have amounted to 160 ESP. **DCM processed 165 additional estimated standard pages.**

⁶ This paper emphasizes the different kinds of documentation (pre-, in- and post-session) because different deadlines apply to them. Repeated General Assembly resolutions stipulate that, except in special cases, pre-session documents should be submitted for processing and translation no later than ten weeks before the beginning of the session at which they are to be discussed, and made available to delegations in all relevant languages six weeks before the opening of the session. In-session documentation is supposed to be translated within 48 hours of submission (24 hours at Headquarters, which operates night and weekend shifts for the purpose). Post-session documentation is not normally subject to such rigorous time limits except where the outcome of one meeting (generally of a subsidiary body) is treated as input for another; in that case, the 10/6-week rule applies.

To summarize: The actual submission was 1,214 ESP
The original submission should have been 620 ESP
Pages exceeding the mandate 594 ESP

In addition to the above, three corrigenda representing 4 ESP were submitted.

(b) Outcome reports

16 outcome reports were presented at the end of the working group session and treated as post-session documents, amounting to a total of 419 estimated standard pages with an average of 26.18 ESP per report. No page limitation was mentioned in Resolution 5/1.

The total estimated standard pages received for this first session was thus 1,637.

| Sessions | Dates | No. of pre-session docs | No. of post session docs | Corr. docs | Total docs | Total of words | Total ESP |
|-----------------|-------------|-------------------------|--------------------------|------------|------------|----------------|-----------|
| 1st UPR session | 7-18/4/2008 | 47 | 16 | 3 | 66 | 540 137 | 1 637 |

B. Second UPR session

The 16 States under review were: Benin, Gabon, Ghana, Guatemala, France, Japan, Mali, Pakistan, Peru, Republic of Korea, Sri Lanka, Switzerland, Romania, Tonga, Ukraine and Zambia. The details of the review of these States are as follows:

(a) Pre-session documents

The 48 pre-session documents consisted of three sets:

- First set: 16 national reports, amounting to a total of 520 ESP with an average of 32.5 ESP per report versus the 20 page maximum as stated in Resolution 5/1, which should have amounted to 320 ESP. **DCM processed 200 additional estimated standard pages.**
- Second set: 16 compilations of information by the substantive secretariat, amounting to a total of 366 ESP with an average of 22.8 ESP per report versus the 10 page maximum. as stated in Resolution 5/1, which should have amounted to 160 ESP. **DCM processed 206 additional estimated standard pages.**
- Third set: 16 summaries of information provided by relevant stakeholders, amounting to a total of 309 ESP with an average of 19.3 ESP per report versus the 10 page maximum as stated in Resolution 5/1, which should have amounted to 160 ESP. **DCM processed 149 additional estimated standard pages.**

To summarize: The actual submission was 1,195 ESP
The original submission should have been 640 ESP
Pages exceeding the mandate 555 ESP

In addition, one estimated standard page corrigendum was submitted.

(b) Outcome reports

16 outcome reports were presented at the end of the working group session and treated as post-session documents, amounting to a total of 452 estimated standard pages with an average of 35.6 ESP per report. No page limitation was mentioned in Resolution 5/1.

The total estimated standard pages received for this second session was 1,648.

| Sessions | Dates | No. of pre-session docs | No. of post sessions docs | Corr. docs | Total docs | Total of words | Total ESP |
|-----------------|-------------|-------------------------|---------------------------|------------|------------|----------------|-----------|
| 2nd UPR session | 5-16/5/2008 | 48 | 16 | 1 | 65 | 543 809 | 1 648 |
